

UNEP
United Nations Environment Programme

Empowered lives.
Resilient nations.

REPUBLIQUE DU BENIN

FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DE LA GESTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DU REBOISEMENT ET DE LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET FORESTIERES DIRECTION GENERALE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

COMPTE RENDU DE L'ATELIER NATIONAL DE LANCEMENT DU PROGRAMME DE PREPARATION DU BENIN A L'OPERATIONNALISATION DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT (FVC)

Cotonou, le 08 mars 2016

Introduction

Le Gouvernement allemand à travers le Ministère Fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sureté Nucléaire a choisi le Bénin de même que huit (08) autres pays dans le monde pour les appuyer dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur programme de préparation à l'opérationnalisation du Fonds Vert pour le Climat (FVC). Le programme du Bénin a été élaboré avec les experts du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'Institut des Ressources Mondiales (World Resources Institute) en collaboration avec les cadres du Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières (MECGCCRPNF) à travers une large concertation des parties prenantes qui s'est déroulée à Cotonou, du 21 au 25 octobre 2013. Ledit programme a été validé lors d'un atelier national à Lokossa les 20, 21 et 22 février 2014. Après la finalisation du plan d'action et la signature du document de projet entre le

PNUD et le Ministère en charge de l'Environnement et des Changements Climatiques, il a été organisé un atelier national de lancement de ce programme le mardi 08 mars 2016 à l'Hôtel AZALAÏ de Cotonou. Cet atelier s'est tenu en présence d'une forte délégation des Partenaires d'appui, à savoir le PNUD (de New York et de Bangkok et du bureau du Bénin), du PNUE (Paris, Nairobi) et du centre de collaboration de l'Ecole de Francfort en Allemagne et du PNUE pour la finance climat et les énergies renouvelables (Francfort).

OBJECTIFS

L'objectif général de l'atelier est de lancer officiellement le programme de préparation du Bénin à l'opérationnalisation du Fonds Vert pour le Climat (FVC).

De façon spécifique, il s'agit de :

- présenter le projet et ses différentes composantes aux acteurs et parties prenantes ;
- présenter et expliquer les arrangements institutionnels et les modalités du fonctionnement du Programme ;
- présenter et valider le Plan de Travail 2016/2017 ;
- faire des recommandations en vue de l'atteinte des objectifs du programme.

PARTICIPATION

L'atelier a rassemblé soixante-seize (76) participants dont treize (13) femmes représentant des membres du Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) élargi à d'autres Ministères sectoriels, des Partenaires Techniques et Financiers, du secteur privé, des Organisations de la Société Civile et des personnes ressources. L'équipe de la mission du PNUD et du PNUE venue spécialement pour le lancement de ce projet est composée des personnes ci-après :

- ✓ Madame Françoise D'ESTAIS (PNUE, Division Technologie, Industrie et Economie), Représentante du PNUE, Global Coordinateur du Programme global de préparation des pays au Fonds Vert pour le Climat ;
- ✓ Madame Claudia ORTIZ (PNUD), Représentante de l'UNDP, partenaire de mise en œuvre du Programme global de préparation des pays au Fonds Vert pour le Climat ;
- ✓ Madame Julie TENG (PNUD), spécialiste des Plans Nationaux d'Adaptation ;
- ✓ Madame Stéphanie BESSON (Centre de Collaboration Frankfurt School/PNUE) ;
- ✓ Monsieur Déthié Soumare NDIAYE (PNUE, Division Mise en Œuvre des Politiques Environnementales) ;
- ✓ Docteur Hany SHALABY (PNUE, Bureau Régional Afrique).

La liste complète des participants est en annexe de ce compte rendu.

DEROULEMENT DE L'ATELIER

Trois temps forts ont marqué le déroulement de cet atelier à savoir :

- la cérémonie d'ouverture ;
- la présentation des communications suivie de débats ;
- la cérémonie de clôture.

I-CEREMONIE D'OUVERTURE

C'est le Ministre de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières (MECGCCRPRNF), Son Excellence Monsieur Théophile WOROU qui a présidé la cérémonie d'ouverture de cet atelier de lancement du projet de préparation du Bénin au Fonds Vert pour le Climat. Cette cérémonie d'ouverture a été marquée par quatre interventions : le mot de bienvenue du Directeur Général des Changements Climatiques, l'allocution du Représentant Résident Adjoint du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au nom du Représentant résident du PNUD, l'allocution de la Représentante du Programme global de préparation au Fonds Vert pour le Climat et le discours d'ouverture du Ministre.

Dans son mot de bienvenue, le Directeur Général des Changements Climatiques, Monsieur **Ibila DJIBRIL** a remercié vivement la République Fédérale d'Allemagne et son Gouvernement pour avoir choisi le Bénin, le seul pays francophone parmi les pays récipiendaires, pour bénéficier de cet important projet de renforcement des capacités afin d'accéder aux ressources financières du Fonds Vert pour le Climat. Ses remerciements vont également à l'endroit du PNUD, du PNUE et du WRI qui sont les bras armés de la concrétisation de ce projet. Il a rappelé l'historique de ce projet à travers la mission conduite à Cotonou par ces trois partenaires (PNUD, PNUE et WRI), du 21 au 25 octobre 2013 et de la tenue de l'atelier de validation de la première version de ce projet les 20, 21 et 22 février 2014. La validation du document de projet a connu, outre la participation des cadres techniques, des autorités au plus haut niveau comme les Parlementaires. Le Directeur Général des Changements Climatiques a justifié une fois encore l'importance du présent projet à travers les résultats scientifiques sur la problématique des changements climatiques contenus dans certains rapports récents. En effet, conformément au 5^{ème} rapport du Groupe de Travail n°1 du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), l'augmentation de la température peut dépasser 1,5° C voire 2° C selon tous les scénarios, excepté le plus optimiste. Ce réchauffement peut même excéder 4° C en 2100 selon le scénario le plus élevé, or à ce niveau de réchauffement, l'adaptation deviendra presque impossible, ce qui serait particulièrement dommageable pour les pays les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques tels que le Bénin. Quant au rapport du PNUE intitulé « le gap de l'adaptation en Afrique », il indique qu'à 2° C de scénario d'augmentation de température, le coût

de l'adaptation est estimé à 35 milliards de dollars par an jusqu'en 2040 et 200 milliards de dollars par an en 2070. Ce même rapport indique que ce coût sera de 70 milliards de dollars en 2040 et de 600 milliards de dollars en 2070 pour une augmentation de température à 4° C. Selon un autre rapport du PNUE apparu en 2013 intitulé « combler le gap des émissions », on note un déficit d'atténuation de 8 à 12 milliards de tonnes de dioxyde de carbone équivalent d'ici 2020. D'où la nécessité de la mobilisation d'importantes ressources financières pour atteindre les objectifs d'adaptation et d'atténuation. Avant de mettre fin à son intervention, il a rappelé les atouts dont dispose le Bénin notamment au plan institutionnel (un Ministère dédié spécifiquement aux questions des changements climatiques, une Direction Générale des Changements Climatiques, un Comité National sur les Changements Climatiques, une Commission de Modélisation Economique des Impacts et de l'Intégration des Changements Climatiques dans le Budget Général de l'Etat, un Fonds National pour l'Environnement et le Climat, un Groupe Thématique Environnement et Changements Climatiques regroupant des Directeurs Généraux et Techniques des ministères sectoriels et l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers du Bénin) qui lui permet de partir sur de bonnes bases pour réussir la mise en œuvre de ce projet.

Le Représentant Résident Adjoint du PNUD, Monsieur **Gilbert POUMANGUE**, a d'abord informé les participants de la signature en février 2016 du document de projet par le Gouvernement du Bénin et le PNUD ; ce qui marque le démarrage effectif de l'accompagnement opérationnel du PNUE et du PNUD. Les réformes faites par le Gouvernement en vue de faire face efficacement aux effets néfastes des changements climatiques ont été citées à savoir : la création d'un Ministère en charge des Changements Climatiques avec une Direction Générale des Changements Climatiques, du Comité National sur les Changements Climatiques et du Fonds National pour l'Environnement et le Climat, ce dernier étant accrédité comme Entité nationale de mise en œuvre du Fonds pour l'Adaptation. A tout cela s'ajoutent les documents de stratégies et programmes élaborés par le Bénin pour renforcer sa résilience et contribuer aux efforts mondiaux de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre. Le Représentant Résident Adjoint du PNUD a déclaré que c'est pour soutenir les efforts consentis par le Bénin et faciliter la mobilisation des ressources que le projet de préparation à l'opérationnalisation du Fonds vert pour le Climat a été mis en place par la République Fédérale d'Allemagne pour un montant global de 931 255 dollars US en ce qui concerne les activités relevant du PNUD pour la période de 2016 à 2017. Ainsi, il s'agit d'un projet de renforcement des capacités nationales de planification et d'accès aux financements climatiques. Il a rappelé ensuite que c'est en application de l'article 9.1 de l'Accord de Paris et des dispositions des points 55 et 64 de la décision 1/CP.21 que le PNUD trouve toute sa légitimité et toute sa fierté d'avoir été choisi par le Gouvernement pour l'appuyer dans la mise en œuvre de ce projet. Le PNUD se réjouit de l'implication effective du Gouvernement et de son leadership durant tout le processus depuis l'identification de l'idée de projet jusqu'à la finalisation du document de projet et sa signature. Enfin, le PNUD réitère son entière disponibilité, son engagement et son soutien indéfectible au Gouvernement du Bénin et à tous les autres acteurs pour l'atteinte des objectifs du projet. Le Représentant Résident Adjoint a souhaité qu'à l'issue de

cet atelier, sortent des propositions concrètes en vue d'une réussite totale des activités du programme.

Dans son allocution, la Coordinatrice pour le PNUD du Programme global de préparation au Fonds Vert pour le Climat, **Madame Claudia ORTIZ**, s'exprimant au nom de tous les Partenaires (PNUD et PNUE) a remercié le Gouvernement du Bénin à travers le Ministère en charge de l'Environnement et des changements Climatiques pour tous les efforts consentis depuis le début de l'initiative et surtout de l'accueil chaleureux qui leur a été réservé au cours de leur mission. Elle souhaite qu'à l'issue de la mise en œuvre du programme, les capacités individuelles et institutionnelles au niveau national du Bénin soient renforcées afin de faciliter l'accès au financement climatique en général et au Fonds Vert pour le Climat en particulier. Pour elle, le PNUD et le PNUE se réjouissent d'accompagner ce processus et comptent mettre tout en œuvre pour l'atteinte des objectifs qui sont assignés audit programme.

Le Ministre de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières, Son Excellence **Monsieur Théophile WOROU**, dans son discours officiel d'ouverture et de lancement, a remercié le Gouvernement allemand à travers le Ministère Fédéral de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Construction et de la Sureté Nucléaire, pour le choix qu'il a porté sur le Bénin au même titre que huit autres pays dans le monde pour bénéficier de ce programme. Il a remercié également le PNUD, le PNUE et le WRI (World Resources Institute) pour avoir conduit techniquement le processus d'élaboration de ce programme en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes à travers une large consultation.

Le Fonds Vert pour le Climat (FVC) a pour mandat de mobiliser des financements accrus, nouveaux et additionnels, adéquats et prévisibles en faveur des Pays en Développement pour financer des activités à la fois d'adaptation et d'atténuation y compris les transferts de technologies et la Réduction des Emissions résultant du Déboisement et de la Dégradation des forêts a-t-il rappelé. Mais pour accéder à ses ressources, ces pays doivent renforcer leurs capacités au plan individuel et institutionnel, d'où l'importance de ce programme qui comporte cinq composantes à savoir : (i) renforcement des institutions nationales pour l'accès au financement sur le climat ; (ii) sensibilisation des acteurs clés aux enjeux des changements climatiques ; (iii) renforcement des cadres politiques, stratégiques et réglementaires sur les changements climatiques ; (iv) renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux pour préparer, évaluer et suivre les projets et (v) renforcement des outils d'aide à la décision.

Au nombre des actions contenues dans ces différentes composantes, le Ministre a mis l'accent sur l'élaboration d'une loi sur les changements climatiques comme l'une des actions phares qui permettra au Bénin non seulement de se distinguer positivement dans la sous-région et au plan international mais aussi d'asseoir une base solide en terme de cadre réglementaire relatif à la gestion des changements climatiques. Après avoir rappelé le contexte favorable à la mise en

œuvre de ce projet, à savoir la transformation du Fonds National pour l'Environnement en Fonds National pour l'Environnement et le Climat et son processus d'accréditation en cours, la désignation de la Direction Générale des Changements Climatiques comme Autorité Nationale Désignée, le Ministre a invité tous les acteurs à s'approprier du programme et à jouer le rôle qui leur revient dans l'atteinte de ses objectifs. Sachant que la seule journée de ce mardi 08 mars 2016 ne suffirait pas pour appréhender tous les aspects opérationnels du projet, le Ministre a demandé la disponibilité des uns et des autres pour les rencontres bilatérales avec les experts du PNUE et du PNUD qui se dérouleront du 09 au 11 mars 2016. C'est sur ces mots d'espoir et de conviction qu'il a déclaré officiellement lancé le programme de préparation du Bénin à l'opérationnalisation du Fonds Vert pour le Climat.

Après la cérémonie d'ouverture, la Directrice de Cabinet, Madame **Sidonie HOUNDONUGBO** a procédé à l'installation du présidium devant conduire les travaux de l'atelier. Il se présente comme suit :

Président : Monsieur **Epiphane AHLONSOU**, Point Focal du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) ;

1^{er} Rapporteur : Monsieur **Médard C. OUINAKONHAN**, Autorité Nationale Désignée du Fonds Vert pour le Climat à la Direction Générale des Changements Climatiques ;

2^{ème} Rapporteur : Monsieur **Jacques KOUAZOUNDE**, Coordonnateur National de la Troisième Communication Nationale du Bénin sur les Changements Climatiques.

II-PRSENTATION DES COMMUNICATIONS SUIVIE DE DEBATS

Trois communications ont marqué le présent atelier conformément au projet d'agenda validé par l'ensemble des participants : présentation du Fonds Vert pour le Climat, présentation du projet de préparation du Bénin au Fonds Vert pour le Climat et présentation du programme et du Plan de Travail 2016-2017.

2.1- Présentation du Fonds Vert pour le Climat

C'est le Représentant Régional du Fonds Vert pour le Climat, **Monsieur Liberal SEBURIKOKO** qui a fait cette communication. Dans sa présentation, il a mis l'accent sur l'affectation des ressources, les instruments financiers, l'arrangement institutionnel, le programme de préparation, les domaines d'impacts stratégiques et les critères de financement. En effet, il a rappelé que les ressources du Fonds Vert pour le Climat sont prévues pour être affectées de façon équitable à l'adaptation et à l'atténuation et cinquante pourcent de la part de l'adaptation sont réservés à l'Afrique, aux Pays Moins Avancés et aux Petits Etats Insulaires en Développement. Les subventions, les financements par action, les garanties et les prêts concessionnaires constituent les instruments financiers du Fonds Vert pour le Climat.

En termes d'arrangement institutionnel, il a mis l'accent sur le rôle de l'Autorité Nationale Désignée qui consiste à agir comme l'interface entre le pays, le FVC et d'assurer une supervision générale stratégique de ses activités. Au niveau national, elle veille à ce que les ressources du FVC soient ciblées sur les personnes qui en ont le plus besoin pour améliorer leur résilience aux impacts des changements climatiques et sur les secteurs de l'économie nationale qui présentent les meilleures opportunités pour un développement à faibles émissions de Gaz à Effet de Serre. Le Secrétariat du FVC a mis en place un programme de préparation des pays qui comprend entre autres le renforcement des capacités des Autorités Nationales Désignées, l'appui à la mise en place d'un programme-pays, l'accréditation des entités de mise en œuvre et le développement d'un portefeuille de projets.

Huit (08) domaines d'impacts stratégiques avec le FVC sont retenus à savoir : Adaptation (protéger les moyens de subsistance des personnes, des communautés et des régions ; assurer la santé et le bien-être des personnes, la sécurité alimentaire et de l'eau ; rendre les infrastructures et environnement bâti résilients aux changements climatiques ; préserver les écosystèmes et services connexes), Atténuation (accès à l'énergie et production d'électricité à faible émission ; moyens de transport à faibles émissions ; Intensité énergétique dans les bâtiments, villes, industries et les appareils ; utilisation des terres et des forêts).

Pour finir, le présentateur a précisé les six critères de financement qui sont : (i) le potentiel de faire un impact, (ii) le changement de paradigme, (iii) le potentiel de développement durable, (iv) la réponse aux besoins des bénéficiaires, (v) la promotion de l'appropriation des pays et (vi) l'efficacité et l'efficience. Comme autres informations apportées, le FVC est opérationnel depuis janvier 2015 avec des promesses de 10,3 milliards de dollars par 48 pays y compris les Pays en Développement dont 6,77 milliards sont déjà convertis en accord de contribution, ce qui a permis une planification de 2,5 milliards dollars par an entre 2015 et 2018.

2.2- Présentation du projet de préparation du Bénin au Fonds Vert pour le Climat

Dans sa communication, le Directeur Général des Changements Climatiques, Monsieur **Ibila DJIBRIL** a présenté l'historique du FVC et les grandes lignes du document du projet à travers l'analyse de la situation, la stratégie du projet, le cadre de résultats, le budget et plan de travail, les dispositions managériales, le cadre de suivi-évaluation et le cadre juridique.

En effet, le FVC est le résultat des négociations du Plan d'Action de Bali de 2007 jusqu'à sa création en 2010 par la décision 1/CP.16 en son paragraphe 102 pour soutenir les projets, des programmes, des politiques et d'autres activités dans les pays en développement parties à la CCNUCC au moyens de guichets de financement thématiques.

Parlant de l'analyse de la situation, le présentateur a indiqué que le Bénin est un Pays Moins Avancé et vulnérable aux changements climatiques avec une hausse de la température de 1,1°

C depuis 1960 (hausse probable de 1 à 3° C d'ici 2060), une baisse des précipitations par endroit, une baisse des rendements agricoles de l'ordre de 3 à 18 %, une montée probable du niveau de la mer de 81 cm entre 2000 et 2100. Tous les acteurs sont donc mobilisés dans le but de renforcer l'environnement politique, les dispositions institutionnelles et légales et l'implication plus accrue du secteur privé dans le financement des changements climatiques.

Quant à la stratégie d'intervention du programme, elle passe par la justification c'est-à-dire l'internalisation de la finance climatique et l'objectif qui est de développer la capacité des parties prenantes pour planifier, accéder, gérer et superviser le financement des changements climatiques au niveau national. Pour atteindre cet objectif, cinq (05) résultats ont été identifiés : (i) des institutions nationales sont renforcées pour l'accès au financement du climat (CNCC, FNEC et CONAFIL), (ii) des acteurs clés sont mieux sensibilisés aux enjeux des changements climatiques et sur la nécessité de les intégrer dans la planification et la budgétisation nationale (organisation de séminaires ciblés et création de site web), (iii) les cadres politiques, stratégiques et réglementaires sur les changements climatiques sont renforcés et les changements climatiques sont intégrés de manière transversale dans les politiques, stratégies et budgets de développement (adoption de loi et politique. sur les changements climatiques, renforcement des capacités techniques de certaines structures), (iv) les capacités des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux pour préparer, évaluer et suivre les projets sont renforcées (élaboration, soumission, gestion et suivi des projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques) et (v) les outils d'aide à la prise de décision sont renforcés (renforcement de la collecte des données sur les changements climatiques, revue des dépenses publiques, soutien à l'intégration des avantages et coûts liés aux changements climatiques, identification des outils pour le faire, suivi et meilleure coordination de l'appui international liés aux changements climatiques).

La durabilité, les risques potentiels, le cadre de résultats, les dispositions de gestion et le cadre de suivi-évaluation ont été également abordés par le présentateur. Le coût du projet est de

1 289 760 dollars US entièrement financé par le Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sûreté Nucléaire avec le PNUE et le PNUD comme partenaires d'appui pour une durée de deux ans (2016-2017).

2.3- Présentation du Plan de Travail

Cette communication a été présentée conjointement par Madame Françoise D'ESTAIS du PNUE et **Monsieur Isidore AGBOKOU** du PNUD. Avant d'aborder la présentation proprement dite du plan de travail, un certain nombre de clarifications ont été apportées notamment sur la modalité d'exécution. En effet le projet sera conjointement mis en œuvre par le PNUE et le PNUD et chacun sera responsable de la gestion de sa part des fonds.

Les activités du PNUD seront menées sous la modalité NEX (exécution nationale). Il va décaisser les fonds sur la base d'un plan de travail trimestriel selon les modalités de l'approche Harmonisée

de Transfert d'Espèces et ce, après évaluation des capacités de la Direction Générale des Changements Climatiques. Les organismes partenaires sont : DGCC, FNEC, CONAFIL-FADEC, CMEICB, RSE, CSSE, secteur privé, secteur publique, ONG, secteur financier. Le Ministère en charge de l'Environnement et des Changements Climatiques agira en tant que premier bénéficiaire et offrira un bureau pouvant abriter l'Unité de Gestion du Projet. Quant aux activités du PNUE, elles sont mises en œuvre par le PNUE lui-même directement ou par l'intermédiaire de consultants, experts dans les activités concernées, sous l'autorité politique du Ministère en charge de l'Environnement et des Changements Climatiques.

En abordant le Plan de Travail chaque Partenaire a présenté les activités le concernant, leur lien avec les résultats et les budgets prévus à cet effet tout en précisant la période de mise en œuvre.

Synthèse des débats sur les trois communications de l'atelier

Le présidium a organisé un débat en plénière à l'issue de chaque communication. C'est ainsi que les participants ont manifesté leur satisfaction au regard des informations fort utiles qu'elles ont véhiculées. Ce qui leur a permis non seulement de comprendre davantage les enjeux et les défis liés au Fonds Vert pour le Climat mais aussi de comprendre le contenu du projet de préparation du Bénin au FVC et ses modalités de mise en œuvre.

Il a par ailleurs été souligné que le Bénin ayant mis la priorité sur l'adaptation dans son INDC (Contribution prévue déterminée au niveau national), la mise en œuvre du projet FVC contribuera également à faire avancer le processus de plan national d'adaptation (PNA) du Bénin dans la mesure où une bonne partie des activités, en particulier en matière de renforcement des capacités institutionnelles et d'intégration, entrent parfaitement dans le cadre du PNA.

Cependant, et pour une meilleure internationalisation du projet, ils ont soulevé des préoccupations auxquelles des éléments de réponses ont été données et dont la synthèse se présente comme suit :

N°	PREOCCUPATIONS	ELEMENTS DE REPONSES
01	Pourquoi les ressources de l'adaptation ne sont pas supérieures à celles de l'atténuation ?	D'abord seuls les Pays en Développement sont éligibles aux ressources du Fonds Vert pour le Climat. L'affectation des ressources à l'atténuation et à l'adaptation a été décidée lors des négociations au cours des Conférences des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
02	Pourquoi rien n'a été dit sur les 50 % des ressources réservées à l'atténuation ?	C'est parce qu'aucune subdivision n'a été prévue à ce niveau.
03	Qu'est-ce qui se passerait si les ressources mobilisées ne sont pas utilisées à l'échéance fixée à 2018 ?	Tout doit être mis en œuvre pour que ces ressources soient utilisées comme prévu sinon le Fonds risque d'avoir de difficultés.

04	Quels sont les secteurs prioritaires du Fonds Vert pour le Climat ?	Tels que précisé dans la communication, il y en 4 pour l'adaptation et 4 pour l'atténuation mais des projets peuvent combiner les deux.
05	Le Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) existe il y a plus d'une dizaine d'années, comment faire pour qu'il prenne en compte certaines structures comme l'ONG Pro-Environnement ?	Au terme de ce projet, le décret instituant le CNCC sera revu et cette préoccupation serait prise en compte.
06	Le canevas du Plan de Travail utilisé porte un peu à confusion car la colonne intitulé "Partie responsable" est essentiellement réservée aux PTF et la Direction Générale des Changements Climatiques qui est sensée être responsable du projet ne figure nul part	L'atelier a recommandé qu'il y ait un glossaire pour expliquer par exemples les expressions : parties responsables, partenaires d'exécution. Cette terminologie est expliquée dans le document de projet et relève du vocabulaire des bailleurs de fonds. Le canevas du plan de travail sera revu et comprendra la DGCC comme partie responsable et les PTF comme partenaires d'appuis.
07	Au niveau du résultat 5, c'est le système de collecte et d'archivage des données en général qu'il faut viser au lieu de mettre juste l'accent sur les collecteurs de données	C'est une préoccupation pertinente dont la prise en compte nécessitera des ressources additionnelles. L'atelier recommande qu'elle soit prise en compte lors de l'élaboration des projets à venir.
08	La Composition du Comité de Pilotage telle que prévu dans le document de projet est restreinte (3 membres du Ministère en charge de l'Environnement, 1 du PNUE, 3 du PNUD et d'autres en cas de besoin)	C'est une préoccupation aussi pertinente. L'atelier a donc recommandé la prise en compte des Ministères transversaux comme le Ministère en charge du Développement et le Ministère en charge de Finances lors de la prise de l'arrêté instituant ce comité. Il a été également suggéré d'avoir un nombre équilibré des représentants du PNUE et du PNUD (deux partout).
09	Comment créer la synergie entre le projet du secrétariat du FVC et le projet allemand de préparation du Bénin au FVC ? Comment travailler avec les experts internationaux tout en prenant en compte les experts nationaux ?	Les deux projets vont se compléter car le projet du secrétariat du FVC porte essentiellement sur le renforcement des capacités de l'Autorité Nationale Désignée.
10	Le document de projet n'a pas prévu de ressources pour le fonctionnement des organes.	Les PTF ont reconnu cette insuffisance dans le document. Ils estiment que des réajustements internes peuvent être faits car il n'y aura pas de ressources additionnelles. A cet effet, ils ont demandé que le présent rapport en mentionne clairement afin de leur permettre d'en discuter avec leurs supérieurs hiérarchiques.
11	Le projet était initialement prévu pour être mis en œuvre en un an (2016). Mais un	Pour tous les pays bénéficiaires de ce projet, c'est 190 000 dollars qui sont prévus pour l'unité de

<p>prolongement d'un an (2017) a été obtenu suite à des négociations afin de permettre au projet d'atteindre véritablement ses résultats. Dans ces conditions, y aura-t-il une augmentation pour le salaire du Coordonnateur et du Responsable Financier ?</p>	<p>gestion. En conséquence, les PTF n'ont pas pu trouver de réponse surplace à cette préoccupation. Le budget de fonctionnement de l'UGP sera examiné pour la prise en compte des 2 années de fonctionnement. Par ailleurs, il a été demandé d'avoir une 3^e personne dans l'UGP, ce qui sera également examiné en fonction de la disponibilité des ressources.</p>
--	---

III- CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été présidée par le Directeur Général des Changements Climatiques au nom du Ministre de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources naturelle et Forestières. Elle a connu deux autres interventions : celle du Représentant du Représentant Résident du PNUD au Bénin et celle de la Représentante du programme global de préparation au Fonds Vert pour le Climat.

C'est le Team Leader Développement Durable et Croissance Inclusive **Monsieur Isidore AGBOKOU** qui a pris la parole au nom du Représentant Résident Adjoint du PNUD pour remercier tous les acteurs à divers niveaux qui ont contribué à la réussite de cet atelier. Il s'est dit satisfait des résultats obtenus à l'issue de cet atelier notamment les orientations et les recommandations qui ont été formulées pour l'atteinte des objectifs assignés au projet de préparation du Bénin à l'opérationnalisation du Fonds Vert pour le Climat. Il a réitéré l'engagement du PNUD à accompagner le Gouvernement du Bénin dans la mise en œuvre de ce programme.

Madame Claudia ORTIZ, en sa qualité de Représentante du programme global de préparation au FVC s'est dit également satisfaite des résultats auxquels est parvenu le présent atelier. Elle a profité de l'occasion pour remercier l'ensemble des acteurs et particulièrement le Directeur Général des Changements Climatiques, **Monsieur Ibila DJIBRIL** pour son leadership très apprécié. Elle a réaffirmé son engagement à jouer le rôle qui est le sien dans la mise en œuvre de ce programme important pour le Bénin.

Madame Françoise D'ESTAIS, en sa qualité de Représentante du PNUE, Coordinateur Global du Programme de préparation des pays au Fonds Vert pour le Climat, a remercié l'ensemble des participants pour la qualité des travaux de l'atelier ainsi que le Ministère de l'Environnement en charge des Changements Climatiques pour l'organisation de l'atelier et l'accueil de la mission. Elle a rappelé deux des objectifs du programme, à savoir l'accréditation du Fonds Vert pour l'Environnement et le Climat auprès du Fonds Vert pour le Climat et l'accès aux ressources du Fonds Vert pour le Climat au travers de la présentation de propositions de projets. Elle a donné rendez-vous aux participants dans deux ans pour célébrer l'atteinte de ces objectifs.

Quant au Directeur Général des Changements Climatiques, **Monsieur Ibila DJIBRIL**, c'est avec des acclamations successives qu'il a remercié tous les acteurs en commençant notamment par le Gouvernement Allemand, les Partenaires Techniques et Financiers (PNUD et PNUE), le Président du présidium (Monsieur Epiphane AHLONSOU), le professeur Nestor AHO et tous les experts qui ont fait le déplacement du Cotonou. La présence massive des participants malgré la période électorale que traverse le Bénin constitue pour lui un engagement de ces acteurs de faire des changements climatiques une priorité de développement. Il s'est dit confiant qu'avec le rallongement d'un an supplémentaire négocié pour le projet, le Bénin aura renforcé ses capacités à accéder à la finance climatique (en particulier au FVC) et notamment accréditer le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC), préparer et soumettre au moins deux projets au FVC. C'est sur ces mots d'espoirs qu'il a déclaré clos l'atelier de lancement du programme de préparation du Bénin à l'opérationnalisation du FVC au nom du Ministre de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières, à qui il promet de rendre compte fidèlement.

Après cette clôture formelle de l'atelier, il a rappelé et présenté à l'ensemble des participants, le contenu du projet d'agenda des rencontres bilatérales prévues pour que le PNUD et le PNUE avec leurs experts puissent rencontrer certains acteurs clés, pour discuter des éléments opérationnels de la mise en œuvre du programme et d'autres sujets d'intérêt pour le Bénin.

Conclusion

Le programme de préparation du Bénin à l'opérationnalisation du Fonds Vert pour le Climat a été donc lancé officiellement le mardi 08 mars 2016 avec une participation massive de tous les acteurs concernés à savoir : l'Allemagne, le FVC, les Partenaires Techniques et Financiers chargés d'appuyer sa mise en œuvre (PNUE et PNUD) avec des experts identifiés pour des aspects bien précis et les membres du Comité national sur les Changements Climatiques élargi à d'autres parties prenantes au niveau national. Les participants ont eu une bonne connaissance du FVC, du contenu du projet et ses modalités de mise en œuvre de même que le Plan de Travail 2016-2017 auquel des améliorations ont été apportées.

A l'issue des échanges et des débats très enrichissants, cinq principales recommandations ont été formulées et se présentent comme suit :

- Prévoir un glossaire pour le document de projet ;
- Revoir la présentation du Plan de Travail en incluant la DGCC comme partie responsable et le PNUD et le PNUE comme partenaires d'appuis ;
- Renforcer la composition du Comité de Pilotage en incluant les Ministères transversaux comme les Ministères en charge du Développement et des Finances ;
- Prévoir des ressources pour le fonctionnement du Comité de Pilotage et du Comité National sur les Changements Climatiques ;

- S'assurer de la prise en compte des salaires du Coordonnateur et du Responsable Financier pour l'année supplémentaire accordés au programme.

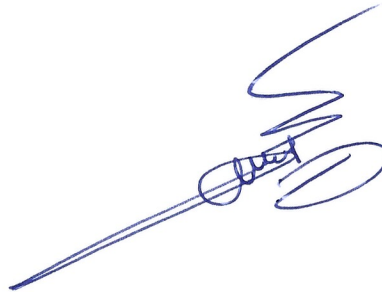
Fait à Cotonou, le 08 Mars 2016

Ont signé :



Ibila DJIBRIL
(Directeur Général des
Changements Climatiques)

Claudia ORTIZ
(Représentante du Programme
Global FVC PNUD)



Isidore AGBOKOU
(Team Leader Développement Durable
et Croissance Inclusive PNUD Bénin)



Médard C. OUINAKONHAN
(Rapporteur)